

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 décembre 2015 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5

Est absente : Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Monsieur le maire profite également de l'occasion pour souligner la présence d'un groupe d'étudiants collégial en aménagement du territoire et urbanisme.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Avis de motion – Règlement relatif au budget de l'année financière 2016
 - 6.2. Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2016
 - 6.3. Activités de formation pour les élus municipaux
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Nouvelle entente de service de fourrière municipale
 - 7.2. Adoption du plan de mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques incendie
8. **Transport**
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande de dérogation mineure #2015-03 de Monsieur Dany Fortin (90, route 132)
 - 10.2. Remplacement d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Demande de subventions salariales – animateurs pour le terrain de jeux à l'été 2016
 - 11.2. Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane
 - 11.3. Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH
 - 11.4. Approbation du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.5. Approbation du budget initial 2016 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.6. Réalisation de menus travaux au centre communautaire
 - 11.7. Disposition du matériel excédentaire au centre communautaire
 - 11.8. École Assomption – Projet d'embellissement de la cour d'école
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Nouveau service de transport collectif de La Matanie
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 7 décembre 2015 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2015-202 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 novembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 2 novembre 2015 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2015-203 APPROBATION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2015;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 novembre 2015 :

Liste des comptes à payer	25 529.32	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèque #6450)	3 064.80	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #4169 au #4189)	11 076.17	\$
Total des comptes au 30 novembre 2015	39 670.29	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Avis de motion – Règlement relatif au budget de l'année financière 2016

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-02

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère au siège #1, Madame Claudie Fillion, qu'à une séance subséquente, prévue le jeudi 17 décembre 2015 à 19 h 15, sera adopté le règlement du budget de l'année financière 2016, du programme triennal des immobilisations ainsi que sur l'imposition des taxes foncières générales et spéciales, des tarifs de compensations pour les services municipaux, des modalités de paiement de ces taxes et compensations ainsi que le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité.

6.2 Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2016

2015-204 ADHÉSION À LA FQM POUR L'ANNÉE 2016

Considérant les avantages reliés à l'adhésion de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adhérer à la FQM pour l'année 2016 au montant de 1 021,59 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prévue au budget de l'année financière 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 Activités de formation pour les élus municipaux

Les élus décideront prochainement de l'intérêt à participer à une formation de base intitulée « Rôles et responsabilités des élus » offert par la FQM le 9 avril 2016 à Métis-sur-Mer.

7.1 Nouvelle entente pour le service de fourrière municipale

2015-205 ENTENTE POUR LE SERVICE DE FOURRIÈRE MUNICIPALE

Considérant que Monsieur Marcel D'Amour a cessé d'exploiter son « Salon de toilettage Amour canin » en vertu de la résolution #2008-171;

Considérant que le conseil municipal désire maintenir un service de fourrière municipale sur le territoire de Baie-des-Sables;

Considérant qu'il a lieu de signer une nouvelle entente avec la nouvelle propriétaire ayant acheté le commerce de Monsieur Marcel D'Amours;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu :

- D'accepter le projet d'entente de service de fourrière municipal tel que remis aux membres du conseil à la présente séance;
- D'établir la durée de l'entente à un an et renouvelable automatiquement à moins d'avis contraire (à partir du 1^{er} janvier 2016);
- D'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer l'entente avec Madame Karine Fortin faisant affaire sous la dénomination sociale de « Fortin toilettage d'Amour C&F ».

Cette entente prévoit les tarifs suivants :

- 60 \$ par capture d'animal (inclus la première heure);
- 20 \$ de l'heure pour les interventions particulières;
- 20 \$ par jour de frais de garde pour un chien;
- 10 \$ par jour de frais de garde pour un chat;
- 0,40 \$ du kilomètre pour les frais de déplacement;
- Coût de l'hôpital vétérinaire pour l'euthanasie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2 Adoption du plan de mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques incendie

2015-206 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

Considérant que selon l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q., 2000, c.20) les MRC, doivent « en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques

en matière de sécurité incendie fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre »;

Considérant que le premier Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie est entré en vigueur le 28 juin 2010 et que, conformément à l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q., 2000, c.20), le Conseil de la MRC de La Matanie a adopté, le 15 avril 2015, la résolution numéro 165 04 15 annonçant l'amorce du processus de révision de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

Considérant que les objectifs et les actions du plan de mise en œuvre du schéma révisé ont été définis le 13 octobre 2015 par le comité de suivi formé par résolutions du Conseil de la MRC (166-04-15 et 464-09-15);

Considérant que, conformément à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie (L.Q., 2000, c.20) la MRC de La Matanie a transmis le 22 octobre 2015, à l'ensemble des municipalités de la MRC, le schéma révisé et le plan de mise en œuvre;

Considérant qu'entre temps, des modifications ont été apportées au projet de Schéma révisé et au plan de mise en œuvre lesquelles étaient incluses au document adopté par le Conseil de la MRC le 25 novembre 2015;

Considérant que les municipalités doivent adopter à nouveau le plan de mise en œuvre étant donné les modifications;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables est en accord avec les actions figurant au plan de mise en œuvre du Schéma révisé de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu à :

Que le préambule fasse partie de la résolution;

Que le Conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables adopte le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de La Matanie, le 27 novembre 2015, dans le cadre de la révision du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Matanie dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Demande de dérogation mineure #2015-03 de Monsieur Dany Fortin (90, route 132)

Le conseiller au siège #2, Monsieur Dany Fortin, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

2015-207 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2015-03 DE MONSIEUR DANY FORTIN POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 90, ROUTE 132

Considérant la demande de dérogation mineure #2015-03 formulée par Monsieur Dany Fortin sur l'immeuble situé au 90, route 132, sur le lot 167-2 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #7597-44-3518 au rôle d'évaluation;

Considérant que l'objet de la demande consiste à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire abritant une activité artisanale, soit un petit atelier d'usinage;

Considérant que cet agrandissement servira pour le montage et l'assemblage de composantes;

Considérant que le garage/remise existant ne respecte pas les marges de recul latéral et arrière de 6 mètres tel que prescrites par le *Règlement de zonage numéro 2008-06* en vertu des articles 7.3.3.6;

Considérant que le garage/remise existant est situé à 1,63 mètre de la limite latérale et 4,25 mètres de la limite arrière du terrain;

Considérant que les marges actuelles ont déjà été accordées dans le cadre de la demande de dérogation mineure #2015-01 en vertu de la résolution #2015-117;

Considérant qu'en vertu de cette nouvelle demande, la marge de recul latérale passera de 1,63 mètre à 1,18 mètre;

Considérant que la superficie maximale de l'activité artisanale passera de 57,8 mètres carrés à 83,46 mètres carrés alors que l'article 7.3.3.3 du règlement de zonage précise qu'elle ne peut excéder 50 % de la superficie du bâtiment principal qui est de 54,45 mètres carrés;

Considérant que le refus d'acquiescer à la présente dérogation mineure causera un préjudice suffisamment sérieux au demandeur compte tenu qu'il ne sera pas en mesure d'optimiser son projet sans un investissement majeur par rapport à la nature artisanale du projet;

Considérant que la présente dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins étant donné l'implantation actuelle des résidences du secteur (distance entre les bâtiments) et de la nature des travaux visés par la présente demande (activité artisanale);

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de permis de construction;

Considérant que la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* a déjà autorisé avec conditions l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'un atelier d'usinage de type artisanal à l'intérieur d'un bâtiment accessoire situé sur l'emplacement résidentiel du demandeur;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter avec conditions la demande de dérogation mineure #2015-03 formulé par Monsieur Dany Fortin dans son procès-verbal du 30 novembre 2015;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 20 novembre 2015 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter avec conditions la demande de dérogation mineure #2015-03 formulée par le Monsieur Dany Fortin ayant comme objet d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire abritant une activité artisanale, soit un petit atelier d'usinage, sur l'immeuble situé au 90, route 132, sur le lot 167-2 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #7597-44-3518 au rôle d'évaluation.

Cette acceptation est assujettie aux conditions établies par la CPTAQ dans la décision numéro 409438. De plus, cette acceptation est assujettie aux conditions supplémentaires suivantes :

- Le demandeur devra opérer son petit atelier d'usinage en tout temps à l'intérieur du bâtiment complémentaire abritant l'activité artisanale;
- Le demandeur devra opérer son petit atelier d'usinage en respectant la plage horaire suivante : entre 7 h et 21 h;
- Le bâtiment complémentaire abritant l'activité artisanale ne devra pas comporter de fenêtre du côté de la marge latérale dérogatoire, soit du côté Est;
- L'usage complémentaire devra demeurer artisanal en respect des normes établies par le règlement de zonage de la municipalité à ce chapitre.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux travaux visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Remplacement d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Un appel de candidatures sera publié dans le prochain numéro du bulletin d'information municipale afin de remplacer un poste au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

11.1 Demande de subventions salariales – Animateurs pour le terrain de jeux à l'été 2016

2015-208 DEMANDE DE SUBVENTIONS SALARIALES – ANIMATEURS POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2016

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir le terrain de jeux pour les jeunes de Baie-des-Sables;

Considérant que la période pour présenter une demande dans le cadre du programme « Emplois d'Été Canada » est du 4 janvier au 26 février 2016 et que la date de confirmation de subvention salariale n'est pas connue;

Considérant la période habituelle d'inscription du programme « Desjardins-jeunes au travail »;

Considérant qu'il a lieu de maximiser les chances dans le financement de ce projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu :

- de participer au programme « Emplois d'Été Canada » de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour deux (2) inscriptions ;
- de participer au programme « Desjardins-jeunes au travail » du Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane pour une (1) inscription.

Ces participations permettront d'embaucher deux (2) jeunes qui agiront comme animateur dans le cadre d'un terrain de jeux pour les jeunes durant la période estivale.

Le projet est de 6 semaines et se déroulera du 27 juin au 5 août 2016. L'horaire de travail est de 35 heures par semaine. Le salaire des personnes retenues sera de 10,55 \$ de l'heure. Le coût du projet est d'environ 7 000 \$ et sera financé à près de 50 % par les programmes de subventions salariales et les frais d'inscription.

Les personnes intéressées seront invitées à remettre leur candidature au bureau de la municipalité par le biais du bulletin municipal au printemps 2016. Une offre d'emploi sera rédigée et publiée.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane

Le conseil municipal maintient actuellement la position prise dans le dossier en titre en vertu de la résolution #2015-198. Les élus désirent connaître la position des autres municipalités locales de la MRC avant de revoir sa position. Un sondage sur la fréquentation des équipements supralocaux de la Ville de Matane sera également effectué auprès de la population de Baie-des-Sables dans les prochaines semaines.

11.3 Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH

2015-209 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Considérant qu'en vertu de la charte de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables, trois (3) représentants doivent être nommés par la Municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'en vertu de cette charte, les mandats ont une durée de 3 ans et sont renouvelables;

Considérant que Monsieur Régis Dionne a déjà été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2011-218 et que la fin de son mandat est prévue le 3 novembre 2015;

Considérant que Madame Lise Allard a déjà été nommée par le conseil municipal en vertu de la résolution #2013-081 et que la fin de son mandat est prévue le 8 avril 2016;

Considérant que Monsieur Denis Santerre a déjà été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2013-191 et que la fin de son mandat est prévue le 11 novembre 2016;

Considérant le désir de Monsieur Régis Dionne de poursuivre son mandat;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de renouveler le mandat à Monsieur Régis Dionne comme représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables. Cette nomination demeurera valide tant qu'elle ne sera pas remplacée par résolution du conseil.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'OMH de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4 Approbation du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2015-210 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé le budget de l'année financière 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter le budget révisé 2015 en date du 28 octobre 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 6 602 \$ au lieu d'un montant initial de 5 378 \$. Cette révision budgétaire tient compte de travaux de nettoyage d'un logement et d'honoraires professionnels capitalisables pour les rénovations de salles de bain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.5 Approbation du budget initial 2016 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2015-211 APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a soumis le budget initial pour l'année financière 2016 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'accepter le budget initial pour l'année financière 2016 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables en date du 23 novembre 2015 prévoyant une contribution estimative de la municipalité de 4 708 \$ (5 378 \$ en 2015), correspondant à 10 % du déficit d'exploitation.

De plus, la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisée (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.6 Réalisation de menus travaux au centre communautaire

La demande de Madame Chantal Ouellet sera étudiée lors de la préparation des prévisions budgétaires 2016.

11.7 Disposition du matériel excédentaire au centre communautaire

Un comité de gestion du matériel a été formé à l'aide de représentants des différents comités et organismes utilisant le centre communautaire et la cuisine. Le comité s'est réuni à deux reprises, soit le 23 novembre et le 3 décembre 2015 afin d'épurer le matériel et les articles de cuisine non utilisés et ainsi libérer ou maximiser l'espace de rangement disponible au centre communautaire. Aucun article n'a été épuré puisque tout le matériel est utilisé.

11.8 École Assomption – Projet d'embellissement de la cour d'école

La conseillère, Madame Véronique Lamarre, explique le projet concernant le réaménagement et l'embellissement de la cour de l'école Assomption.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

Le point suivant a été soulevé par les élus :

- Nouveau service de transport collectif de La Matanie (projet pilote);
- Début du nouvel employé embauché à titre d'opérateur journalier;
- Entretien hivernal des chemins municipaux.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Entretien hivernal des chemins municipaux;
- Circuit électrique au centre communautaire (prises et disjoncteurs).

15. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire souhaite un joyeux temps des Fêtes.

2015-212 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire